

GE_GERICHTE ACJC/570/2021 vom 12. Mai 2021

GE Cour de justice, 2021-05-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_570_2021

FR: GE_GERICHTE ACJC/570/2021 du 12 mai 2021

IT: GE_GERICHTE ACJC/570/2021 del 12 maggio 2021

Erwägungen

E. 3

La requérante, qui succombe, sera condamnée aux frais judiciaires de la présente décision, arrêtés à 1'000 fr. et compensés avec l'avance fournie, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Elle sera également condamnée à verser au cité la somme de 1'000 fr. à titre de dépens. * * *
* * *

- 8/8 -

C/9878/2016 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Statuant sur requête en exécution anticipée, révocation des mesures provisionnelles et fourniture de sûretés: Déclare recevables les requêtes formées le 8 mars 2021 par A_____ en exécution anticipée du jugement JTPI/12516/2020 rendu le 13 octobre 2020 par le Tribunal de première instance dans la cause C/9878/2016, mesures provisionnelles et fourniture de sûretés . Rejette ces requêtes. Déboute les parties de toutes leurs conclusions. Arrête les frais judiciaires à 1'000 fr., les met à la charge de A_____. Condamne A_____ à verser 1'000 fr. à B_____ à titre de dépens. Siégeant : Monsieur Laurent RIEBEN, président; Madame Paola CAMPOMAGNANI, Madame Ursula ZEHETBAUER GHAVAMI, juges; Madame Sophie MARTINEZ, greffière.

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.